



Articulation Lycées-Université

SITUATION ACTUELLE

Le baccalauréat est le premier grade universitaire, mais les précédents gouvernements se sont évertués à fragiliser cet aspect : programmes non présentés en CNESER depuis de nombreuses années, dépossession du CNESER disciplinaire de ses prérogatives concernant le baccalauréat.

L'accès en licence à l'université – sauf en IUT où une sélection existe, plus ou moins forte selon les spécialités et la situation géographique – est possible pour tous les étudiants l'année où ils ont réussi le baccalauréat dans l'académie où ils l'ont passé. Au cours des vingt dernières années (1990-2010), les IUT ont connu une progression d'inscrits très importante, de 57 %, là où celle de l'université (hors IUT) n'est que de 21 %, la progression des inscrits dans la population étant de 35 % sur cette période¹.

L'accès en CPGE, BTS est soumis à sélection. Mais aujourd'hui, préparer une Licence à l'université est souvent un deuxième choix pour nombre d'étudiants, qui choisissent ces filières opérant une sélection à l'entrée et sans lien avec la recherche, nombre de filières universitaires (Masters à finalités professionnelle, ingénieurs...) étant inconnues des personnes qui conseillent les élèves dans leur orientation.

Le financement par étudiant à l'université (10 180 € en 2010) est très inférieur à celui des CPGE publiques (15 240 € en 2010). Des coopérations lycées-universités, du type réseau « Articulation Second degré Universités » (cf. Grenoble en Sciences) ou classes préparatoires intégrées, existent, sans qu'aucun bilan n'ait été fait. Mais, dans la majorité des cas, rien ne permet aux enseignants de lycée d'avoir

une vision des formations existant à l'université et des exigences requises, tout comme les enseignants de l'université n'ont qu'une connaissance très parcellaire des filières de lycée et des acquis potentiels des élèves.

Des propositions concernant le « Bac-3 à Bac+3 » ont été faites par la CPU lors de son colloque de Toulouse (Mai 2011), reposant sur l'idée d'un « continuum » de la classe de seconde à la fin de la licence, proposant des schémas régionaux de l'ESR et dans lesquels les régions pourraient avoir un rôle important, de concert avec les recteurs. Une structure interministérielle MEN-MESR, sans représentant des personnels et des étudiants, mise en place par le précédent gouvernement a commencé à travailler. ●

¹ Source : Note d'information ESR 11.14 de Novembre 2010.

CRITIQUE

L'existence de filières dans des structures où le lien avec la recherche n'existe pas va à l'encontre de notre conception de l'enseignement supérieur. Le hiatus entre les programmes de lycée – élaborés sans concertation avec l'enseignement supérieur – et les programmes de licence, ou de DUT, les deux secteurs s'ignorant mutuellement, risque de produire de graves dysfonctionnements – notamment à cette rentrée avec l'application des nouveaux programmes –, qu'il faut éviter de reproduire.

Les méthodes pédagogiques – prise de note, approfondissement des connaissances par des lectures, rédaction de

synthèse de lectures, recherche de solution de problèmes ouverts, etc. – du lycée ne préparent pas suffisamment au développement de l'esprit critique et à l'autonomie dans le travail, conditions nécessaires à la réussite des études en licence.

L'orientation active, mise en place en terminale, ne permet pas une aide réelle aux élèves, de par sa conception souvent sans « échange direct avec les élèves » et faute de moyens. La procédure d'admission post-bac (APB) est trop complexe (et opaque) et contribue à la concurrence entre établissements, voire entre filières d'un même établissement.

Les propositions concernant un continuum « Bac-3, Bac + 3 » ou une meilleure articulation lycées-Universités ne doivent pas conduire à la constitution de collèges universitaires de premier cycle, coupés de la recherche et sous contrôle des régions.

Au niveau régional, la région finance aujourd'hui des constructions universitaires ou de logements étudiants, des bourses, accorde des subventions, ... prenant en partie en charge le désengagement de l'État. Cela ne doit pas conduire à un contrôle de l'enseignement supérieur et de la recherche par les régions. ●

Articulation Lycées-Université

PROPOSITIONS

1. Il faut établir un bilan des coopérations lycées-universités, du type réseau « Articulation Second degré Universités » (cf. Grenoble en Sciences), ainsi que des Prépa mixtes Universités-lycées pour déterminer les conditions de poursuite de ces activités.

2. Il faut aller vers un rapprochement des filières d'enseignement supérieur existant dans les lycées avec les universités, selon une méthodologie et un calendrier à définir.

3. Dans un premier temps, pour éviter le hiatus entre les programmes de lycée et les programmes de licence ou de DUT, il faut : définir les programmes en termes de contenu et non, des seules compétences ; rendre institutionnelles des concertations avant passage en CNE-SER et CSE, où les choses sont déjà cadrées ; articuler les révisions périodiques des programmes du second degré et celles des maquettes de licences ou programmes de DUT, sans négliger le lien avec la recherche

4. Il faut aussi modifier les méthodes de travail, tant au lycée qu'à l'université, pour mieux préparer à l'autonomie dans le travail et développer l'esprit critique : différencier le type d'activités dès le lycée, notamment introduire partout travaux de groupe, TPE, exercices plus ouverts et non simplement suite de questions détaillés dans certaines matières, pratique de l'oral, etc. ; développer les cours par petits groupes à l'université ; supprimer les cours à effectifs pléthoriques ; évaluation-formative des élèves et des étudiants – avec diversité des types d'épreuves.

5. Le rôle du baccalauréat comme premier grade universitaire doit être confirmé, avec la participation d'universitaires à la préparation des sujets, aux jurys, ce qui exige que ce travail soit pris en compte dans nos services (le tableau d'équivalence des tâches). De même, les universitaires doivent être associés pour les épreuves de BTS.

6. L'information et l'orientation doivent laisser à l'étudiant la possibilité de choisir librement sa filière d'études, avec « droit à l'erreur ». Pour cela, il faut que les élèves, les étudiants, les enseignants, les Co-Psy et les parents connaissent mieux les différentes filières de poursuite d'études. Cela signifie lisibilité des parcours, accès à des sites Internet publics, des rencontres organisées dans un cadre public, etc.

7. Les coopérations entre lycées et universités doivent être organisées de manière structurelle souple (pas de structure de type PRES) et associer largement les personnels, si l'on veut qu'elles existent dans la durée. Par ailleurs des actions de formation et de concertations réunissant personnels des lycées et des universités doivent être organisées et prises en compte dans les services tant pour les lycées que pour les universités. ●



© Didier Chamma